

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Synthèse des évaluations

Champ " Culture, création, langage, apprentissage "

- Université Stendhal - Grenoble 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Michel Petit, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation

Le champ de formations *Culture, création, langage, apprentissage* (CCLA) est l'un des deux champs constituant l'offre de formation de l'Université Stendhal - Grenoble 3. Il s'inscrit, comme l'ensemble de cette offre, dans le domaine général Arts, lettres, langues - Sciences humaines et sociales, où il concerne les langues, littératures et civilisations étrangères, les sciences du langage, les lettres, les arts du spectacle. L'autre champ de formations de l'établissement, *Langues, cultures, communication, sociétés* (LCCS), concerne les langues étrangères appliquées, l'information et la communication, le journalisme.

Les objectifs scientifiques et professionnels du champ CCLA mettent l'accent sur l'articulation des formations avec la recherche conduite dans l'établissement (maîtrise des savoirs disciplinaires) ainsi qu'avec le domaine de la formation des enseignants et le monde socio-culturel (métiers de la culture, du spectacle, du livre, etc.).

Le champ CCLA, qui regroupe un total de sept mentions (sur les 15 mentions de l'établissement), comporte trois mentions de licence (sur les cinq mentions de l'établissement) et quatre mentions de master (sur les sept mentions de l'établissement). Il n'y a pas de licence professionnelle, mais certains masters comportent des spécialités à finalité professionnelle. Les mentions du champ sont réparties comme suit en termes disciplinaires :

- langues, littératures et civilisations étrangères : une mention de licence, une mention de master de même intitulé, comportant cinq spécialités ;

- sciences du langage : une mention de licence, une mention de master, comportant six spécialités ;

- lettres et arts du spectacle : une mention de licence, une mention de master, comportant quatre spécialités ;

- lettres et langues : une mention de master qui constitue un double diplôme binational avec l'Italie.

Synthèse de l'évaluation des formations

La synthèse de l'évaluation des formations du champ *Langues, cultures, communication, sociétés* est ici déclinée par secteurs disciplinaires.

1. Le secteur des langues, littératures et civilisations étrangères comporte deux mentions : une mention de licence (*Langues, littératures et civilisations étrangères*) ; une mention de master de même intitulé, comportant cinq spécialités.

L'adéquation des cursus avec les objectifs reste soumise, sur les aspects pédagogiques, aux aléas du passage de formations traditionnellement conçues comme visant essentiellement l'enseignement (concours de recrutement) - désormais assurées dans le cadre des mentions MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) - et la poursuite en doctorat (master) à des formations susceptibles de préparer aussi à d'autres débouchés. Les dossiers évoquent certaines actions en ce sens (unité d'enseignement - UE - sur le projet de formation en licence par exemple), mais restent globalement peu précis sur ces orientations alternatives. Un stage est obligatoire en licence, optionnel en master. La place de la recherche et de l'internationalisation (mobilité étudiante) sont satisfaisantes. Les aspects réussite sont généralement bien développés, avec notamment une place significative du numérique. Les aspects structurels sont compliqués par le nombre de langues concernées : cinq langues en licence (allemand, anglais, espagnol, italien, russe), plus la possibilité de combiner deux langues (allemand-anglais, russe-anglais, russe-allemand) et, en L3, de choisir un parcours *Langues-management* (en partenariat avec l'École supérieure de commerce de Grenoble) ; cinq spécialités en master (*Etudes germaniques, slaves, anglophones, ibériques et ibéro-américaines, italiennes*). L'intéressante possibilité qui est offerte d'étudier une langue au niveau débutant pendant une année avant l'inscription en L1 pose des questions sur la conception et la progression de ce cursus en quatre ans.

Le positionnement des formations traduit globalement une bonne articulation avec la recherche de l'établissement et de bonnes relations avec les milieux associatifs culturels locaux.

Les équipes pédagogiques sont très largement composées d'enseignants-chercheurs du domaine concerné. On ne relève en revanche que très peu d'intervenants extérieurs, tous en lien avec le milieu éducatif, ce qui ne favorise pas la volonté d'ouverture vers d'autres secteurs professionnels. Le pilotage des formations est assuré par une direction des

études appuyée sur des responsables par langue. L'évaluation des enseignements par les étudiants a été mise en place récemment. La mise en place d'un conseil de perfectionnement est annoncée (licence).

Le suivi des étudiants diplômés est assuré au niveau de l'établissement. Comme dans d'autres formations de ce type à l'échelle nationale, les effectifs sont globalement en baisse à la fois en licence et en master, et pas seulement dans les langues traditionnellement à faible flux (allemand, russe). Le taux de poursuite d'études après la licence est élevé (85 %), majoritairement dans les masters de l'établissement. Le taux de poursuite en doctorat est très faible pour un master principalement orienté vers la recherche.

2. Le secteur des sciences du langage comporte deux mentions : une mention de licence (*Sciences du langage*) ; une mention de master de même intitulé, comportant cinq spécialités.

L'adéquation des cursus avec les objectifs des formations est bonne. Les aspects pédagogiques sont bien conçus : la licence, dont plusieurs modules de spécialité ou d'ouverture préparent aux spécialités du master, trouve un prolongement naturel dans le master ; le master offre un éventail de spécialités bien pensées, bien articulées les unes avec les autres et présentant des objectifs professionnels et scientifiques clairs. La place de la recherche est bien développée aux deux niveaux, avec notamment l'implication des étudiants dans des projets de recherche en licence et la possibilité pour les étudiants des parcours recherche du master de réaliser leur mémoire en lien avec les projets développés dans les unités de recherche. La place de la professionnalisation est marquée par divers dispositifs portant sur le projet professionnel des étudiants (licence et master) et par la possibilité de travaux sur projets professionnels proposés par des commanditaires extérieurs (certaines spécialités de master). L'internationalisation est bien prise en compte, avec notamment un fort recrutement d'étudiants internationaux en licence et, surtout, la mise en place, effective ou en projet, de doubles diplômes internationaux en master (Curitiba, Brésil ; Cracovie ; Bucarest). Les aspects réussite sont traités de manière satisfaisante, avec notamment des actions de recrutement en direction des lycéens et des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite en licence, qui contribuent aux bons résultats observés en L1. La place du numérique est marquée par des enseignements d'initiation ou spécialisés en licence, l'utilisation régulière de plateformes collaboratives en master et l'intégration fonctionnelle du numérique dans la formation de certaines spécialités de master. La lisibilité des aspects structurels de la mention de master n'est pas facilitée par l'existence de cinq spécialités comportant, pour certaines de nombreux parcours selon la finalité (recherche ou professionnelle), les modalités (présentiel ou à distance), le caractère international (six parcours par exemple pour la spécialité *Français langue étrangère*).

Le positionnement des formations dans l'environnement scientifique et socio-économique est satisfaisant.

Les équipes pédagogiques sont fortes en termes d'enseignants-chercheurs. La participation des professionnels est faible en licence et reste globalement faible en master (moins de 10 %), même dans les spécialités ou parcours qui affichent une orientation professionnelle. Le pilotage des formations est diversement assuré : pas de conseil de perfectionnement en licence et dans certaines spécialités de master ; mise en place récente (2013) d'un conseil de perfectionnement dans les parcours professionnels des spécialités de master *Français langue étrangère*, *Didactique des langues et ingénierie pédagogique multimédia*, *Industrie de la langue*.

Le suivi des étudiants porte sur des effectifs importants. C'est le cas en licence, avec des promotions pouvant aller jusqu'à 110 inscrits en L1, 76 en L2, 58 en L3. C'est, surtout, particulièrement le cas en master (environ un millier d'inscrits, dont 75 % en M1), qui constitue la mention quantitativement la plus importante de l'établissement. Il est à noter que la très grande majorité (90 %) des étudiants du master y sont inscrits dans la spécialité *Français langue étrangère*, majoritairement à distance, qui connaît un faible taux de réussite. Le taux de poursuite d'études après la licence est très élevé : il concerne la quasi-totalité des diplômés et majoritairement vers les masters MEEF. Le taux d'insertion est variable selon les spécialités de master. Le taux de poursuite en doctorat est présenté comme un point faible, ce que les données ne confirment pas.

3. Le secteur des lettres comporte, associé aux arts du spectacle, deux mentions : une mention de licence *Lettres et arts du spectacle* et une mention de master de même intitulé comportant quatre spécialités. Il existe en outre une mention de master *Lettres et langues* associant lettres et langues (Etudes françaises - études italiennes) dans un double diplôme avec l'Université de Padoue.

Les aspects pédagogiques de la licence *Lettres et arts du spectacle* répondent à un souci de décloisonnement et de professionnalisation des études traditionnelles des deux domaines concernés, combinant avec l'apport de connaissances et compétences disciplinaires et transversales, outre les dispositifs généraux de l'établissement, des modules d'initiation à différentes pratiques professionnelles et des cours d'approfondissement plus spécifiques en L3. Les spécialités du master *Lettres et arts du spectacle* mettent diversement l'accent, selon leur finalité, sur la formation à la recherche (séminaires des unités de recherche) ou sur la professionnalisation (liens étroits avec les milieux culturels locaux pour la spécialité *Diffusion de la culture*). La place effective de l'internationalisation est difficile à apprécier au vu des éléments du dossier, hormis dans le cas du master binational *Lettres et langues*, qui comporte des enseignements

dans les deux langues, deux semestres à Grenoble et deux semestres à Padoue, des jurys binationaux, etc. Les aspects réussite ne paraissent pas spécifiquement développés au-delà des dispositifs généraux de l'établissement. Le recrutement des étudiants de la spécialité *Diffusion de la culture* et du master binational *Lettres et langues* est sélectif (nombre de places limité). La lisibilité des aspects structurels de la licence et du master *Lettres et arts du spectacle* n'est pas facilitée par une structure d'ensemble assez complexe : association de deux domaines disciplinaires distincts et spécifiques, se traduisant par l'existence de plusieurs parcours en licence (deux en lettres à partir de la L2 et trois en arts du spectacle ; possibilité de doubles diplômes avec d'autres établissements du site, surtout en L3) et dans deux spécialités à finalité recherche du master (deux parcours dans la spécialité *Arts du spectacle* ; deux parcours dans la spécialité *Littératures*), la spécialité *Diffusion de la culture* étant à finalité professionnelle et la spécialité *Didactique du français* étant commune avec une autre mention (master *Sciences du langage*).

Le positionnement des formations est généralement conforme à l'environnement scientifique de l'établissement et s'appuie sur les relations avec les milieux locaux de la culture et du spectacle.

Les équipes pédagogiques sont principalement constituées d'enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement en licence et dans les spécialités à finalité recherche du master, avec une participation réduite de professionnels (hors PAST). La part des professionnels est naturellement plus importante dans la spécialité professionnelle *Diffusion de la culture* du master. Le pilotage de la licence est assuré par une équipe nombreuse, mais bien structurée (responsables des disciplines, des sites, etc.), sans conseil de perfectionnement. Le pilotage du master est assuré par un conseil scientifique et de perfectionnement. Il existe en outre depuis 2013 un conseil de perfectionnement dans la spécialité *Diffusion de la culture*. Le master binational *Lettres et langues* présente des caractéristiques de pilotage en rapport avec sa nature : l'équipe pédagogique associe étroitement des enseignants-chercheurs des deux établissements ; le pilotage est assuré conjointement selon des modalités spécifiques.

Les effectifs étudiants ont globalement baissé en licence au cours de la période étudiée, avec néanmoins des hausses ponctuelles perceptibles en arts du spectacle et dans le parcours lettres classiques (ouvert à partir de la L2). Le taux de poursuite d'études après la licence reste globalement élevé, plus fort en lettres (principalement vers les masters MEEF) qu'en arts du spectacle (vers les spécialités ou parcours de cinéma ou théâtre). Les effectifs sont globalement en légère augmentation en master, avec des variations selon la finalité des spécialités ou parcours, le taux de sélection à l'entrée, et l'attractivité particulière de certaines formations (par exemple dans le domaine du cinéma). Le taux d'insertion professionnelle est bon pour la spécialité professionnelle du master. Le taux de poursuite en doctorat reste à renforcer pour les spécialités recherche. Le master binational *Lettres et langues*, très sélectif, connaît une certaine reprise de ses effectifs après une diminution en 2013-2014. La poursuite en doctorat s'y traduit par l'attribution de plusieurs contrats doctoraux. Les débouchés d'insertion professionnelle restent à préciser.

Avis du comité d'experts

L'existence du champ de formations *Culture, création, langage, apprentissage* (CCLA) résulte du choix de l'établissement, explicitement argumenté dans les dossiers de champ, d'organiser son offre de formation en deux champs distincts au regard des disciplines concernées et complémentaires et au regard des priorités de sa politique de formation. D'autres choix de construction des champs auraient sans doute été possibles, suivant une logique de composantes de formation, une logique d'articulation sur le découpage des sections du CNU (qui, notamment ne distinguent pas les langues, littératures et civilisations étrangères des langues étrangères appliquées), etc. L'identité du champ *Culture, création, langage, apprentissage* tel qu'il est conçu est marquée à la fois par l'accent mis sur l'articulation des formations avec la recherche conduite dans l'établissement (maîtrise des savoirs disciplinaires) - ce qui correspond à une certaine orientation traditionnelle naturelle des licences et masters, de langues et de lettres notamment, vers l'enseignement et la recherche - et par un souci de diversification et d'ouverture vers le monde socio-culturel (métiers de la culture, du spectacle, du livre, etc.), pouvant se traduire, dans certains cas, par une spécialité (ou des parcours) à finalité professionnelle de master. L'articulation harmonieuse de ces deux orientations peut être délicate à mettre au point, mais les contraintes auxquelles elles cherchent à répondre sont réelles, et partagées par d'autres établissements à l'échelle nationale : baisse du recrutement initial en langues et en lettres ; effets de la réforme de la formation des enseignants et de la mise en place de masters MEEF, notamment. Les résultats restent à confirmer à la fois en termes de poursuite en doctorat et d'insertion professionnelle. Au regard du principe général de distinction des deux champs de formations de l'établissement enfin, la présence de spécialités ou parcours à finalité professionnelle dans le champ *Culture, création, langage, apprentissage* mériterait sans doute d'être plus expliquée.

Le champ apparaît globalement pertinent et cohérent compte tenu des disciplines concernées et, pour les formations concernées, au regard de l'environnement socio-économique. Les partenariats existants ou en projet avec

d'autres établissements du site paraissent légitimes et pourront sans doute être développés en fonction des perspectives d'évolution du site. Les doubles diplômes internationaux notamment démontrent une bonne ouverture au-delà de l'environnement immédiat.

A l'intérieur du champ, la coordination et les mutualisations sont nécessairement effectives au niveau des secteurs disciplinaires (langues ; arts du spectacle ; etc.), y compris et surtout lorsque ces secteurs sont eux-mêmes combinés entre eux (lettres et arts du spectacle ; lettres et langues).

Le potentiel d'affichage stratégique du champ, y compris à l'international, n'est sans doute pas favorisé par l'intitulé du champ, *Culture, création, langage, apprentissage* (CCLA), dont les termes ne permettent guère d'identifier directement certains des secteurs disciplinaires du champ, surtout si l'on considère parallèlement et différemment l'intitulé de l'autre champ de formations de l'établissement, *Langues, cultures, communication, sociétés* (LCCS) (qui concerne, lui, les langues étrangères appliquées, l'information et la communication, le journalisme).

Conclusions

Le champ de formations *Culture, création, langage, apprentissage* (CCLA) regroupe un ensemble de formations de licence et de master, relevant de secteurs disciplinaires différents (langues, littératures et civilisations étrangères ; sciences du langage ; lettres ; arts du spectacle), comportant souvent eux-mêmes des secteurs internes (langues ; arts du spectacle), envisagés à la fois en termes de formation disciplinaire nourrie par la recherche et avec un souci de décroisement et d'ouverture vers le monde socio-culturel.

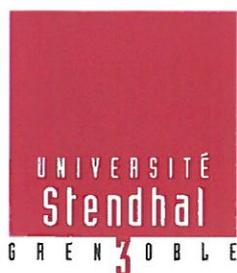
Les points forts du champ tiennent d'abord à cette articulation fonctionnelle naturelle avec la recherche et à la richesse de l'offre en termes de couverture des secteurs disciplinaires concernés, ainsi qu'à l'ouverture internationale.

Les points à confirmer concernent les taux de poursuite d'études en doctorat, les résultats de la volonté d'ouverture vers l'insertion professionnelle, la maîtrise des effectifs, la mise en place d'instances de pilotage formalisées.

Les points faibles concernent le faible taux global de participation des professionnels et la complexité voire le manque de lisibilité des aspects structurels tenant à l'organisation des mentions, spécialités, parcours.

Il peut être recommandé, sans remettre en cause le choix d'organisation générale de l'offre de formation de l'établissement, de réfléchir à la lisibilité de l'intitulé du champ à la fois en fonction des secteurs disciplinaires couverts et dans une perspective différentielle avec l'intitulé et le périmètre de l'autre champ de l'établissement *Langues, cultures, communication, sociétés* (LCCS).

Observations de l'établissement



Saint-Martin-d'Hères, le 20 avril 2015

La Présidente

A

Monsieur le Directeur de la section des formations du Haut Comité d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES)

Monsieur le Directeur,

L'établissement a pris connaissance des évaluations de ses formations de la période contractuelle 2009-2014 et remercie les experts pour leur étude attentive des dossiers d'auto-évaluation et pour la qualité de leur expertise et de leur analyse.

Ces évaluations représentent un outil de diagnostic très utile pour l'université et ses équipes pédagogiques. Leurs contenus et conclusions rejoignent, sur plusieurs points, leurs propres analyses des points forts et points faibles des formations en place, analyses qui alimentent et motivent leur stratégie pédagogique pour le nouveau contrat quinquennal.

Nous vous transmettons les réponses aux observations formulées par votre comité d'experts pour les deux champs et 13 mentions sur les 14 (6 masters, tous sauf la mention Lettres-Langues ; 5 licences et 2 licences professionnelles) portées par notre établissement.

Préalablement à la réponse spécifique pour le champ de formation « Culture, création, langage, apprentissage » que nous vous transmettons ci-après, nous souhaitons toutefois formuler, de manière générale, quelques remarques préliminaires sur la méthodologie adoptée pour l'évaluation des champs de formations et des formations associées de l'établissement, qui suscite notre étonnement au vu de son incidence sur certaines conclusions des rapports.

Présidence

Afin de mener à bien son auto-évaluation, l'université Stendhal a tenté de respecter scrupuleusement les principes méthodologiques retenus par l'AERES pour le processus d'évaluation de la vague A, qui ont été présentés lors de son lancement à Paris en date du 4 décembre 2013, puis repris à Grenoble lors de la visite de la direction de l'AERES en date du 12 février 2014.

D'abord, l'auto-évaluation de l'établissement a respecté le principe d'une « évaluation *a posteriori* des formations existantes », consistant principalement en un bilan-diagnostic des formations en place. Si celui-ci a pu contenir certaines pistes de trajectoire, notamment lorsque la formation concernée présente des points de faiblesses, les nouveaux projets pédagogiques ont été réservés aux dossiers d'accréditation en cours d'élaboration. D'où, le « manque de précisions » signalé pour certaines formations sur les orientations à venir (telles que les masters à finalité recherche), que nous clarifions dans les réponses de chaque formation.

Ensuite, l'université Stendhal a souhaité s'« emparer » pleinement de l'approche de l'évaluation organisée par « champs de formations » suivant une logique d'accréditation axée sur les stratégies et les modalités de mise en œuvre et non pas d'habilitation basée sur les contenus. Dans cette perspective, l'évaluation a été construite sur la base des lignes directrices énoncées par l'AERES. Le dossier « champ » vise principalement à donner, pour le contrat quinquennal précédent (2009-2014), « les enjeux et les appuis institutionnels » des formations incluses dans chaque champ, à préciser « le rôle et le positionnement » du champ dans l'établissement et surtout à « factoriser le contexte et les éléments communs » des formations du champ, les dossiers de chaque formation étant dès lors élaborés comme des dossiers « simplifiés » et « complémentaires » des dossiers « champ ».

La définition des deux champs « Culture, création, langage, apprentissage » et « Langues, cultures, communication, sociétés » ne résulte donc pas tant, contrairement à ce que mentionnent les rapports des champs, du choix de l'établissement d'« organiser son offre de formation en deux champs distincts, au regard des disciplines concernées, et complémentaires, au regard des priorités de son offre de formation ». Il n'aurait en effet pas été possible de faire ce choix stratégique dans le cadre d'une évaluation *a posteriori* d'une politique d'offre de formation qui n'a pas été définie en ces termes. Cet affichage des champs n'est à cet égard pas retenu dans le cadre de la nouvelle offre de formation de l'établissement, les formations étant désormais incluses dans les champs de formation pertinents du site Grenoble Alpes : « Langues, littératures, cultures, création » (toutes les formations de l'université sauf les mentions d'information-communication et de journalisme) et « Sciences de l'homme, Sociétés, Territoire » (mentions information-communication et journalisme).

En revanche, en prenant connaissance des attendus des dossiers « champ » en termes de contenu, la logique de « factorisation » des dispositifs de formation et d'appui formation a semblé particulièrement pertinente pour un établissement de petite taille, comme l'université Stendhal, ayant mis en place une organisation centralisée et mutualisée d'un certain nombre de missions transversales (information-orientation, aide à et suivi de l'insertion professionnelle, formation continue et tout au long de la vie, relations internationales, enseignement des langues étrangères et des activités sportives, etc.). Les formations ont ainsi été regroupées, comme le soulignent à juste titre les rapports

Présidence

des dossiers « champ » et certains dossiers « formation », en fonction de leur profil (finalité à dominante recherche ou professionnelle), de la typologie des partenariats socio-professionnels, de la proximité de leur offre disciplinaire, etc., de manière à élaborer des dossiers champs aussi complets et cohérents que possible.

À cet égard, l'on peut regretter que l'évaluation de chaque champ de formation ne semble pas avoir porté sur les politiques et les dispositifs décrits et analysés dans le dossier correspondant mais se réduise pour l'essentiel à une synthèse des dossiers « formation » regroupés par secteur de formation. Etant donné les avancées notables que nous estimons avoir réalisées dans les domaines précités dont les dispositifs sont factorisés dans le dossier champ, nous regrettons particulièrement que ceux-ci n'aient pas fait l'objet d'un retour plus systématique dans le rapport de chaque champ et d'un retour plus cohérent d'une formation à l'autre. Par exemple, les dispositifs d'orientation des lycéens, de pré-professionnalisation en licence (à travers l'UE d'exploration professionnelle, les modules complémentaires, le stage obligatoire), qui sont communs à toutes les mentions de Licence, sont soulignés comme un point positif pour certaines mentions, comme des points d'amélioration pour d'autres et sont passés sous silence pour d'autres encore.

Enfin, les équipes pédagogiques ont suivi les préconisations de l'AERES relatives à une approche de l'évaluation par mention de formation, et pas tant par spécialité et/ou parcours, cette dimension ne figurant pas dans la méthodologie présentée par l'Agence. Si la spécificité de chaque spécialité et/ou parcours a tout de même été étayée, dans les dossiers « champ » et dans les dossiers « formation » en particulier, à chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, l'objectif des équipes pédagogiques a consisté davantage à montrer la cohérence des mentions de formation, telle qu'elle a été pensée et déjà mise en œuvre dans le quinquennal 2009-2014. Certaines équipes pédagogiques s'étonnent par conséquent des remarques concernant le manque de précisions relatives à certaines spécialités.

En dépit de ces remarques, l'établissement s'appuiera sur cette expertise pour affiner sa réflexion en cours autour de la nouvelle offre de formation pour le prochain quinquennal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les plus cordiales,

Lise Dumasy
Présidente de l'université Stendhal



Présidence

Réponse au HCERES sur l'évaluation des formations de 2014

Champ « Culture, création, langage, apprentissage » Réponse de l'établissement

N° de dossier : S3F0160011164

L'établissement remercie les experts pour leur étude attentive des dossiers d'auto-évaluation du champ « Culture, création, langage, apprentissage » et des sept formations qui y sont incluses. L'évaluation qui est proposée montre la cohérence, la richesse et le dynamisme des formations de ce champ, en mettant en relief leurs points communs mais aussi en précisant leurs spécificités et leur complémentarité.

L'établissement souhaite toutefois, en complément des remarques préliminaires formulées dans la réponse globale ci-dessus et qui valent pour l'ensemble des évaluations de ses formations, apporter quelques remarques sur l'évaluation du champ « Culture, création, langage, apprentissage ».

Nous nous étonnons, de prime abord, que la synthèse proposée dans le dossier « champ » soit déclinée par secteurs disciplinaires alors que son organisation était transversale, selon la structure proposée par l'AERES et suite à l'auto-évaluation menée par l'établissement. En effet, le principe même d'un regroupement des formations à l'intérieur d'un champ supposait de mettre en évidence les éléments communs, les spécificités de chaque secteur ou mention étant décrites dans les dossiers formation. Nous regrettons à cet égard que cette approche transversale des politiques et dispositifs spécifiques à ce champ n'aient pas fait l'objet d'une évaluation spécifique qui aurait été fort utile à l'établissement, dans le cadre de la construction de la nouvelle offre de formation mais aussi de la fusion des trois universités grenobloises.

Par ailleurs, comme soulevé par l'évaluation et précisé dans la réponse globale de l'établissement, la logique qui a prévalu au regroupement des formations au sein de ce champ a été celle d'une recherche, à partir des éléments du dossier retenus par l'AERES, de points communs – non exclusifs – entre les formations en matière d'objectifs (former à la recherche et/ou à l'insertion professionnelle dans le monde de l'enseignement et de la recherche, dans le monde de la culture, etc.), de profils généraux de formation et de recherche (formation de formateurs, d'acteurs culturels, etc.), de partenariats (avec le milieu éducatif et socio-culturel), etc.

Aussi, la présence de spécialités ou de parcours à finalité professionnelle, si elle n'est sans doute pas suffisamment expliquée dans le dossier champ, l'est-elle de manière précise dans les dossiers formation. La place de ces parcours ou spécialités à l'intérieur des mentions se justifie par le souci d'ouverture vers les secteurs socio-professionnels

Présidence

privilégiés tels l'enseignement, la formation ou la recherche mais aussi, dans une volonté de diversification des débouchés et des liens avec la Cité, vers le secteur socio-culturel et celui du livre et de l'édition. Cette ouverture a vocation à se confirmer et se renforcer dans la nouvelle offre de formation. La synergie mise en place entre les actuelles spécialités recherche et professionnelles au sein de mentions uniques induisait une évaluation dans le même champ de formations.

De même, l'intitulé retenu pour le champ a été construit à partir de mots-clés des formations le constituant plutôt qu'en tant que vecteur d'affichage stratégique. Il s'agit en effet, comme précisé dans la réponse globale de l'établissement, d'un document bilan et non pas d'un projet stratégique, d'autant plus que la réforme de la nomenclature des formations imposera des changements d'organisations et d'intitulés dans les mentions (notamment une séparation entre Lettres et Arts du spectacle, en Licence comme en Master) et que la restructuration du site Grenoble Alpes entraîne une réorganisation et un nouvel affichage des champs de formation. Il n'en reste pas moins que l'implication dans les domaines de la culture et de la création d'une part, de l'enseignement et de la formation d'autre part, demeurera forte dans le prochain quinquennal, dans une approche transdisciplinaire.

Concernant le faible taux de poursuite en doctorat soulevé pour les mentions de master, il est à préciser que les doctorants primo-inscrits issus des masters de l'université Stendhal représentent tout de même, en 13-14, 37% des effectifs de l'École doctorale LLSHS. Certes, ce pourcentage a baissé, durant la période évaluée, de 49% en 09-10 à 37% (49% en 09-10, 47% en 10-11, 41% en 11-12, 38% en 12-13, 37% en 13-14). Cette baisse s'explique par différents facteurs. Elle résulte principalement de l'attention portée par l'École doctorale LLSHS, au sein du Collège des écoles doctorales du site, à l'insertion professionnelle des doctorants, notamment dans un contexte de raréfaction des postes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette politique a entraîné un renforcement des critères de sélection à l'entrée du doctorat (notamment en ce qui concerne les notes seuils au mémoire et le financement des thèses). Les pistes de remédiation à ce constat résident, dès lors, davantage dans la diversification des débouchés professionnels des masters ayant aujourd'hui comme vocation principale la formation à la recherche, à laquelle s'attellent les équipes pédagogiques actuellement. Il est également à souligner le bon taux d'attractivité de l'école doctorale LLSHS, qui accueille 45% de doctorants étrangers et de 22 à 25% d'étudiants issus de masters d'autres universités. La part des doctorants étrangers a ainsi cru, presque dans les mêmes proportions que la baisse de celle des étudiants issus des masters de Stendhal (19,4% en 09-10, 29,5% en 10-11, 19% en 11-12, 41% en 12-13 et 22% en 13-14). Par ailleurs, le manque d'attractivité actuel du doctorat en ALL-SHS est étroitement lié au nombre très faible de contrats doctoraux alloués par le MESR, qui permet d'expliquer la réticence des étudiants de Master à poursuivre en thèse sans aucun financement spécifique. Il s'agit là d'un obstacle structurel à la poursuite d'études en doctorat que nous déplorons fortement

Les remarques spécifiques à chaque mention du champ seront incluses dans les réponses de la formation en question, dans un souci de cohérence.

Présidence

Nous souhaitons, enfin, corriger une erreur matérielle figurant p. 3 : la mention de Master Lettres et arts du spectacle ne comporte que quatre spécialités et non cinq.

Lise Dumasy
Présidente de l'université Stendhal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Dumasy', with a long horizontal flourish extending to the right.

Présidence